

**CONTRIBUTION A L'ETUDE DE L'UNIFICATION
BOURGUIGNONNE DANS L'HISTORIOGRAPHIE
NATIONALE BELGE DE 1830 A 1914 (1)**

par

Philippe CARLIER

Licencié en Histoire

La Révolution de 1830 donna naissance à un Etat indépendant : la Belgique. Le jeune Etat se dota d'une Constitution libérale et parlementaire qui fut promulguée le 7 février 1831. S'inspirant des principes de 1789, elle proclamait l'égalité de tous les citoyens devant la loi et devant les emplois ainsi que la liberté dans tous les domaines : liberté individuelle, inviolabilité du domicile, respect de la propriété, liberté des cultes, de l'enseignement, de la presse, d'association, de pétition et des langues. Le français fut toutefois adopté comme seule langue officielle. Dans l'organisation de l'Etat, la Constitution consacrait deux principes : la souveraineté nationale et la séparation des pouvoirs, - législatif, exécutif et judiciaire. Après avoir repoussé la République et exclu les Orange-Nassau, le Congrès national, - l'assemblée constituante, - se prononça en faveur de la monarchie constitutionnelle, représentative et héréditaire. Au surplus, l'article 108 de la Constitution reconnaissait le principe de l'autonomie communale, tout en réservant au roi le pouvoir d'abroger les actes contraires à l'intérêt général.

(1) Cet article est tiré de notre mémoire de licence en histoire présenté à l'Université de Liège : *L'Unification bourguignonne dans l'édition belge de 1830 à 1914. Contribution à l'étude de l'historiographie et du sentiment national* (Promoteur : Monsieur le Professeur P. Gérin), Liège, 1983.

Les historiens belges s'efforcèrent de trouver des ancêtres au nouvel Etat et à ses citoyens. Cette double recherche d'antécédents constituée, de 1830 à 1914, le noeud de la problématique de l'historiographie belge face à l'unification bourguignonne. Si l'Etat bourguignon peut être invoqué comme une préfiguration de l'Etat belge, comment ne pas louer les ducs pour leur oeuvre unificatrice ? D'autre part, le citoyen belge attaché à ses libertés et à l'indépendance de sa patrie n'est-il pas tenté de se projeter dans le bourgeois du XVe siècle luttant pour ses privilèges et l'autonomie de sa commune ? Or c'est en partie sur les ruines des démocraties bourgeoises que les ducs fondèrent leur pouvoir constitutionnel et bâtirent leur Etat. Les historiens belges se trouvèrent donc dans l'impossibilité de glorifier à la fois les ducs de Bourgogne et les grandes cités du XVe siècle. Ils prirent dès lors position en faveur soit des ducs soit des communes selon leur sensibilité patriotique et leur conception de la nationalité belge.

Cette étude se limite aux publications éditées sur le territoire belge : ouvrages et articles relatifs à la politique bourguignonne, romans et drames historiques, histoires de Belgique, études centrées sur les institutions créées ou réorganisées par les ducs.

Faute de temps et soucieux de former un ensemble documentaire cohérent, nous avons délibérément écarté les histoires locales et régionales, les travaux consacrés essentiellement à l'art, à l'économie ou aux proches des ducs. Ne furent également pas consultés les manuels scolaires, les éditions de textes anciens ainsi que les ouvrages rédigés avant 1830 et réédités après cette date. N'ont toutefois pas été négligés les écrits qui influencèrent de façon manifeste l'élaboration du jugement porté sur l'oeuvre politique des princes bourguignons.

Le dépouillement des deux cent soixante-six publications formant notre corpus documentaire s'est effectué selon deux approches : l'une qualitative, l'autre quantitative. La première analyse les textes jugés les plus intéressants en raison de la richesse de leur contenu ou de l'influence qu'exercèrent leurs auteurs. Le classique de cette méthode où sont privilégiés les écrits les plus marquants est affiné par la rigueur d'une étude statistique. Certains mots ou concepts sont relevés dans les deux cent soixante-six publications (2).

(2) Ainsi ont été calculées la fréquence des reproches de despotisme ou de tyrannie adressés à la maison de Bourgogne et tout particulièrement à Philippe le Bon et Charles le Téméraire; la fréquence des appréciations portées par les historiens sur le surnom de Philippe le Bon; la fréquence des termes ou concepts suivants : "domination des grandes villes", "particularisme" et "Etat bourguignon".

Leur fréquence d'apparition est calculée pour différentes périodes. Celles-ci sont délimitées sur base des lignes de force dégagées par l'approche qualitative. Le test statistique utilisé est le test de X^2 ; le seuil de signification statistique choisi est de 5% ($p = 0.05$).

DE 1830 A 1890

Jusqu'aux alentours de 1890, les auteurs, d'une façon générale, prennent parti en faveur des communes. Les ducs, malgré leur oeuvre d'unification, ne recueillent que peu de sympathie; ils sont dépeints comme des princes despotiques, ennemis mortels des franchises du peuple. Les historiens s'en prennent tout particulièrement à Philippe le Bon et Charles le Téméraire (3); ils ne leur pardonnent pas d'avoir profané les sanctuaires de la liberté que furent les cités de Bruges, Gand et Liège. Durant la période 1860-1890, les ducs sont plus critiqués que pendant les trente années précédentes. Cette croissance d'impopularité touche principalement Philippe le Bon, le prince qui incarne le mieux la politique bourguignonne.

Au fil des ans, non seulement les reproches de despotisme se font plus nombreux, mais ils prennent plus de consistance.

En 1839, dans son *Histoire de la Belgique*, Henri Moke (4) dénonce l'absolutisme français des ducs. Si les principautés belges ne réalisèrent pas plus intimement leur unité politique au XVe siècle, il en attribue l'entière responsabilité à la dynastie bourguignonne. La crainte que la puissance ducale inspirait au peuple constitua un obstacle insurmontable à l'établissement d'un gouvernement commun, d'une législation uniforme. En présence de souverains si inquiétants, les villes et les principautés ne concédèrent rien de leur indépendance. Par leurs moeurs françaises, leur mépris des "tendances nationales", les ducs ne firent qu'accroître le fossé entre le peuple et le pouvoir. Finalement, Charles le Téméraire, à force de dureté, rendit odieuses à ses sujets les "idées de royauté commune et d'unité de l'Etat".

(3) Philippe le Hardi et Jean sans Peur retiennent moins l'attention; ils sont présentés comme des figures appartenant à l'histoire de France. Quant à Marie de Bourgogne, elle est louée pour ses vertus.

(4) Le Havre, 1803 - Gand, 1862. - En 1835, ce libéral modéré entra à l'Université de Gand, où il occupa tour à tour les chaires de littérature française, de littérature latine, d'histoire ancienne et d'histoire moderne. - Voir H. PIRENNE, "H.-G.-Ph. Moke", *Université de Gand. Liber memorialis. Notices biographiques*, t. 1, *Faculté de philosophie et lettres. Faculté de droit*, pp. 95-103, Gand, 1913.

Par sa faute, les Belges ne virent en ces idées qu'un "moyen d'oppression et de tyrannie" (5).

C'est en somme les mêmes critiques, - despotisme et moeurs françaises, - qui sont adressées aux princes bourguignons durant une trentaine d'années. Elles se retrouvent aussi bien sous la plume de catholiques comme E.-C. de Gerlache (6) et A.-J. Namèche (7) que de libéraux comme Th. Juste (8) et Ph. Blommaert. Ce dernier se montre particulièrement sévère à l'égard des ducs. En effet, ce pionnier du mouvement flamand reproche à Philippe le Bon de s'être attaqué à la langue du peuple et d'avoir ainsi faussé le "caractère national" des Flamands (9).

(5) H.-G. MOKE, *Histoire de la Belgique*, pp. 299-300, Gand, 1839. - *L'Histoire de la Belgique* de Moke resta un ouvrage apprécié tout au long du XIXe siècle; sa 8e édition date de 1886. Fernand Vercauteren rapporte qu'on l'utilisait encore comme manuel à l'Université de Liège pendant l'entre-deux-guerres. Cfr. F. VERCAUTEREN, *Cent Ans d'histoire nationale en Belgique*, pp. 96-97, Bruxelles, 1959.

(6) E.-C. DE GERLACHE, *Histoire du royaume des Pays-Bas, depuis 1814 jusqu'en 1830, précédée d'un coup d'oeil sur notre ancien régime communal ; sur les révolutions belges du XVIe et du XVIIIe siècle...*, vol. 1, pp. 21-22, Bruxelles, 1839. - Cet ouvrage fut édité pour la quatrième fois en 1875. - Etienne-Constantin de Gerlache (1785-1871) fut en 1831 appelé successivement à la présidence du Congrès national et de la Chambre des représentants. L'année suivante, il fut nommé président de la Cour de cassation, charge qu'il exerça pendant trente-cinq ans. En 1863 et 1864, les catholiques, réunis à Malines, l'appelèrent à la présidence de leurs deux premières assemblées. Cfr R. DEMOULIN, "Gerlache (Etienne-Constantin, baron de)" *Biographie nationale de Belgique*, (BN), t. 32, col. 217-244, Bruxelles, 1964.

(7) A.-J. NAMECHE, *Cours d'histoire nationale*, vol. 6, *Période bourguignonne*, p. 8, Louvain, 1858 ; vol. 7, *Suite de la période bourguignonne*, pp. 807-809, Louvain, 1864. - Né en 1811 et décédé en 1893, Alexandre-Joseph Namèche, professeur, puis recteur de l'Université de Louvain, rédigea un monumental *Cours d'histoire nationale* en trente volumes (Louvain, 1853-1892). Cfr E. DE SEYN, *Dictionnaire biographique des sciences, des lettres et des arts en Belgique*, vol. 2, p. 771, Bruxelles, 1936.

(8) Th. JUSTE, *Histoire de Belgique*, pp. 306-307, Bruxelles, 1840. - En 1868, l'histoire de Belgique de Juste connut sa quatrième édition. - Né et mort à Bruxelles (1818-1888), Juste accéda en 1859 au poste de conservateur du Musée royal d'armures, d'antiquités et d'artillerie. Il fut désigné pour enseigner l'histoire nationale à l'Ecole militaire en 1872, puis à l'Ecole de guerre en 1879. Cfr P. HENRARD, "Notice sur Théodore Juste" *Annuaire de l'Académie royale des sciences, des lettres et beaux-arts de Belgique*, année 1890, pp. 311-354, Bruxelles, 1890.

(9) Ph. BLOMMAERT, "Causes de la guerre des Gantois contre le duc de Bourgogne. 1450-1453", *Messenger des sciences historiques de Belgique*, année 1839, p. 432, Gand, s.d. - Juriste gantois, Philippe Blommaert (1808-1871) publia en 1832 les *Aenmerkingen over de verwaerlooing der nederduitsche tael*. Cette

Un autre pionnier du mouvement flamand, Henri Conscience, sans nier les torts de la Maison de Bourgogne, prend néanmoins sa défense. Certes, à l'instar de Moke, il considère que les ducs, par leur origine, leurs moeurs et leurs conceptions françaises, dressèrent un obstacle insurmontable au nécessaire assentiment du peuple à l'oeuvre d'unification. De même, il reconnaît leur absolutisme. Mais il estime que si les ducs se montrèrent tyranniques, ce fut dans l'intérêt même de la patrie. D'un pays émietté, ils ont formé un Etat puissant, capable de résister aux tentatives de conquête de la France (10). Ces considérations de Conscience sont extrêmement révélatrices du sentiment anti-français dont est emprunte l'historiographie belge de cette époque (11). En effet, une fois le traité des XXIV Articles signé, le péril annexioniste se déplaça du nord au sud du pays. L'avènement de la Deuxième République et du Second Empire ne firent que renforcer les craintes (12). Par ailleurs, que le patriotisme belge et la conscience flamande mêlent ainsi leurs eaux ne doit pas étonner outre mesure. M. de Vroede note que dans les premières décennies qui suivirent 1830, le mouvement flamand estimait que son action avait pour conséquence de renforcer l'autonomie politique de la Belgique.

brochure fut le premier écrit qui, après la Révolution, se soit élevé contre la francisation du pays flamand. En 1840, Ph. Blommaert et F.-A. Snellaert prirent l'initiative de rédiger la première pétition en faveur de la langue flamande. Cfr. J. DESCHAMPS, "Blommaert, jonkheer Philip Marie", *Nationaal Biografisch Woordenboek (NB)*, t. 2, col. 63-68, Bruxelles, 1966.

(10) H. CONSCIENCE, *Geschiedenis van België*, p. 344, Anvers-Bruxelles, 1845. - Cet ouvrage fut édité à trois reprises. - Henri Conscience (1812-1883) compta en 1856 parmi les membres de la Commission des griefs flamands. L'année suivante, le ministre Pierre De Decker nomma l'auteur du *Leeuw van Vlaanderen* commissaire d'arrondissement à Courtrai parce que cette ville se trouve, écrit-il, "sur la route historique des invasions périodiques de la France". Cfr. G. DE GROOTE, "Conscience, Hendrik", *N.B.*, t. 3, col. 195-210, Bruxelles, 1968; - F. VERCAUTEREN, *op.cit.*, p. 193.

(11) Elles sont d'autant plus significatives que la *Geschiedenis van België* de Conscience fut publiée sous le patronage du gouvernement. C'est en 1840 que le ministre Barthélemy-Théodore de Theux chargea le romancier anversois d'écrire en flamand une histoire de Belgique. Celle-ci, dédiée au roi Léopold Ier, se termine par le souhait suivant : "Que Dieu protège notre chère patrie contre l'ennemi ambitieux qui, depuis des siècles, nous guette du Midi avec des yeux affamés". Cfr. P. DE DECKER, "Henri Conscience", *Annuaire de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique*, année 1885, pp. 328, 376, Bruxelles, 1885; - G. DE GROOTE, *op.cit.*, t. 3, col. 200; - F. VERCAUTEREN, *op.cit.*, p. 193.

(12) Sur cette gallophobie de l'historiographie belge, lire H. HASQUIN, *Historiographie et politique. Essai sur l'histoire de Belgique et la Wallonie*, 2e éd., pp. 27-33, Charleroi, 1982; - F. VERCAUTEREN, *op.cit.*, pp. 190-193.

Par rapport à la France, la Belgique ne pouvait en effet affirmer son identité que par sa dualité, c'est-à-dire par la valorisation de l'élément flamand (13). Ce que confirme H. Hasquin quand il constate que dans les années cinquante se développa toute une littérature qui vit en l'existence d'une seconde langue nationale le meilleur rempart qui fût contre les tentatives d'annexion et d'assimilation de la France (14).

En 1862, paraît la première publication qui s'attache exclusivement à dresser un bilan de l'oeuvre politique des princes bourguignons : *La Domination des deux derniers ducs de Bourgogne en Belgique* de Georges Vautier (15). Cet article n'offre toutefois aucune perspective nouvelle. Les ducs y sont dépeints comme des souverains despotiques, coupables d'avoir élevé une barrière infranchissable entre le peuple et le pouvoir.

Il faut attendre les années septante pour que deux historiens, Godefroid Kurth (16) et Paul Fredericq (17), procurent aux arguments de Moke une solide assise en s'intéressant à un domaine de la politique ducale jusque-là peu étudié : les réformes institutionnelles (18).

(13) M. DE VROEDE, *Le Mouvement flamand en Belgique*, p. 29, Bruxelles, 1975.

(14) H. HASQUIN, *op. cit.*, p. 32.

(15) G. VAUTIER, "La Domination des deux derniers ducs de Bourgogne en Belgique", *Revue trimestrielle*, t. 35, pp. 119-153, Bruxelles, 1862. - Georges Vautier naquit à Bruxelles en 1842 et y mourut en 1911. D'abord historien, puis journaliste, il fut de surcroît un nouvelliste fécond et apprécié. Cfr. L. BERTELSON, *Dictionnaire des journalistes-écrivains de Belgique*, p. 123, Bruxelles, 1960 ; - *Histoire illustrée des lettres françaises de Belgique* (sous la direction de G. CHARLIER et J. HANSE), p. 301, Bruxelles, 1958.

(16) Arlon, 1847 - Assche-lez-Bruxelles, 1916. - Voir J. CLOSON, "Godefroid Kurth", *Liber memorialis. L'Université de Liège de 1867 à 1935. Notices biographiques* (sous la direction de L. HALKIN), t. 1, *Faculté de philosophie et lettres. Faculté de droit*, pp. 248-302, Liège, 1936.

(17) Gand, 1850-1920. - Voir H. VANDER LINDEN et A. VERHEYDEN "Fredericq (Paul)", *B.N.*, t. 30, col. 385-391, Bruxelles, 1959.

(18) G. KURTH, "Sur le rôle politique de la maison de Bourgogne en Belgique", *Revue de l'instruction publique*, t. 15, pp. 383-395, Gand, 1872 ; - P. FREDERICQ, *Essai sur le rôle politique et social des ducs de Bourgogne dans les Pays-Bas*, 230 p., in-8°, Gand, 1875. - La plupart des études consacrées aux institutions fondées ou réformées par les ducs sont postérieures à ces deux publications : 17 pour les années 1876-1914 contre 7 pour la période 1830-1875. La plus remarquable est l'oeuvre d'Eugène Lameere (1872-1901) : *Le Grand Conseil des ducs de Bourgogne de la maison de Valois*, LIX-212 p., in-8°, Bruxelles, 1900. Grâce à cette étude, Lameere conquist le diplôme de docteur spécial en histoire. La même année, il fut nommé agrégé à la Faculté de philosophie et lettres, où il se vit chargé d'un cours de bibliographie. Cfr. A.

En 1872, Kurth, jeune catholique diplômé de l'École normale des humanités de Liège, conquiert le grade de docteur spécial en sciences historiques à l'Université de Liège (19). La leçon publique qu'il donne à l'occasion de sa soutenance de thèse porte sur la politique des ducs de Bourgogne dans les Pays-Bas méridionaux (20).

Cette étude est la première à émettre un jugement de valeur sur les réformes institutionnelles entreprises par la dynastie bourguignonne. Kurth reconnaît que la convocation des États Généraux, l'instauration du Conseil de Flandre, du Grand Conseil et du Parlement de Malines constituèrent autant de louables efforts pour procurer au pays l'unification intérieure. Mais en ce domaine également, il reproche aux ducs d'avoir compromis leur oeuvre par l'arbitraire et le despotisme (21).

Trois ans plus tard, paraît l'oeuvre la plus marquante consacrée à la période bourguignonne : *l'Essai sur le rôle politique et social des ducs de Bourgogne dans les Pays-Bas* de Paul Fredericq. Il s'agit de la thèse que soutint ce dernier devant la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Gand pour l'obtention du diplôme de docteur spécial en sciences historiques. Quels motifs amenèrent Fredericq à choisir pareil sujet ? Pirenne émet comme hypothèse que Fredericq, qui connaissait l'ouvrage de Barante (22) sur les ducs de Bourgogne (23), ait voulu donner du XVe siècle une vision moins

DESPY-MEYER, "Lameere (Eugène)", *B.N.*, t. 31, col. 537-543, Bruxelles, 1962.

(19) L'obtention de ce titre lui permit de recueillir la succession d'Adolphe Borghet qui jusqu'alors enseignait dans cette même Université l'histoire médiévale et l'histoire de Belgique.

(20) Sur cet épisode de la vie de Kurth et sur les attaques qu'il subit à cette occasion de la part de Jean-Louis Trassenster, professeur d'opinion libérale, voir L.-E. HALKIN, "Godefroid Kurth. Documents sur les débuts de sa carrière universitaire", *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, t. 41, pp. 196, 199, Liège, 1959; - L.-E. HALKIN, "Trassenster contre Kurth", *Chronique de l'Université de Liège* (sous la direction de M. FLORKIN et L.-E. HALKIN), pp. 319-320, 323, Liège, 1967.

(21) G. KURTH, *op. cit.*, pp. 389-391.

(22) Prosper de Barante (1782-1866) fut successivement préfet sous l'Empire; député, conseiller d'Etat et pair de France sous la Restauration; ambassadeur sous la monarchie de Juillet. Il appartenait au courant libéral. Cfr M. PREVOST, "Barante (Amable-Guillaume-Prosper Bruguère, baron de)", *Dictionnaire de biographie française*, t. 5, col. 177-181, Paris, 1949.

(23) P. DE BARANTE, *Histoire des ducs de Bourgogne de la maison de Valois*. La première édition vit le jour à Paris en 1824; trois éditions sortirent des presses belges : P. DE BARANTE, *op. cit.*, (édité par F.-A. DE REIFFENBERG), 6e éd., 10 vol., Bruxelles, 1835-1836; - P. DE BARANTE, *op. cit.* (édité par L.-P. GACHARD), 2 vol., Bruxelles, 1838; - P. DE BARANTE, *op. cit.* (édité par J. MAR-

événementielle et davantage sociale. Il paraît plus vraisemblable que le choix de sa thèse fut inspiré par la leçon publique donnée trois ans auparavant par Godefroid Kurth, auquel il s'était lié d'amitié, bien que libéral, alors qu'il fréquentait lui aussi la renommée Ecole normale des humanités de Liège.

L'étude de Fredericq constitue pour le XIXe siècle la synthèse anti-bourguignonne par excellence. L'auteur adresse aux ducs les deux reproches traditionnels : despotisme et moeurs françaises. Tout au long de l'ouvrage, il les traite de despotes. Il insiste également sur le caractère "antinational" (25) de leur politique. Imbus de préjugés français, les ducs méconnaissent les aspirations de leurs sujets; ils n'éprouvèrent au contraire que mépris pour la langue et "l'esprit de liberté germanique" du peuple (26). Fredericq reprend certes d'an-

CHAL), 10 t. en 5 vol., Bruxelles, 1839.

Auteur romantique, Prosper de Barante compose une narration aussi vivante qu'animée, recourt au pittoresque, à la couleur locale et ne néglige pas de mettre le peuple en scène. Son style narratif, il l'emprunte aux chroniqueurs du XVe siècle. Il peint ainsi une vaste fresque où sont privilégiées les guerres et les solennités princières.

Barante s'abstient de tout jugement personnel; il cède la parole aux chroniqueurs. Analyser la société du XVe siècle et ses composantes ne correspond pas plus à ses intentions. Il suggère une approche du passé purement visuelle. C'est donc en vain que le lecteur chercherait dans son oeuvre une interprétation élaborée de la politique bourguignonne.

Proche de la chronique, l'*Histoire des ducs de Bourgogne* s'apparente également au roman historique. Ainsi l'auteur utilise le dialogue pour animer la narration. Chaque fois qu'il le peut, il insère dans son récit les discours directs des chroniqueurs, mais il s'interdit d'en inventer, considérant que seuls les dialogues tirés des chroniques sont susceptibles d'évoquer le XVe siècle. Cet emploi du dialogue illustre parfaitement le rôle que Barante assigne à Clio : livrer un témoignage vivant et vrai des sociétés passées.

Ce rapprochement de la chronique médiévale et du roman historique ne doit pas surprendre outre mesure. Walter Scott reconnu lui-même avoir pris Froissard pour modèle. Cfr. L. MAIGRON, *Le Roman historique à l'époque romantique. Essai sur l'influence de Walter Scott*, p. 397, n. 1, Paris, 1898 ; - A. PICHOT, "Souvenirs d'enfance de Walter Scott" *Revue de Paris*, t. 2, 2e éd., p. 175, n. 1, Bruxelles, 1829.

(24) H. PIRENNE, "Notice sur Paul Fredericq", *Annuaire de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique*, année 1924, p. 318, Bruxelles, 1924.

(25) P. FREDERICQ, *op. cit.*, pp. 30, 73, 185, 187, 218.

(26) P. FREDERICQ, *op. cit.*, pp. 73-74, 96, 220. - Pareil sentiment germanophile, qui se double généralement d'antipathies à l'égard de la France, se retrouve chez Jean-Jacques Altmeyer, professeur à l'Université libre de Bruxelles, et Jean Perneel, juriste brugeois. Le premier présente la période bourguignonne comme une lutte entre les ducs, princes "gallo-franks" imbus de centralisme, et les communes, éléments "belgo-franks" attachés aux libertés germaniques. Pour le se-

ciens arguments, mais il les exploite au maximum. C'est ainsi qu'un chapitre de son étude s'intitule : *Influence antinationale et corruptrice des ducs. Leur despotisme* (27).

Fredericq s'intéresse tout comme Kurth à des aspects de la politique bourguignonne jusque-là peu exploités. Il consacre ainsi trois chapitres aux institutions politiques, judiciaires et financières créées ou réorganisées par les ducs ; il est le premier auteur belge à en dresser un tableau complet.

D'après l'historien gantois, les réformes institutionnelles entreprises par les souverains bourguignons auraient pu réaliser l'unification du pays, mais là aussi ils compromirent leur oeuvre par des "vues antinationales et despotiques". Les réformes établirent une "fausse unité", tout au service de l'absolutisme (28). La dynastie bourguignonne aurait pu jouer dans l'histoire un rôle bienfaisant et grandiose en poursuivant par la liberté l'unification de nos provinces. Celles-ci possédaient en effet de nombreux principes constitutionnels communs qui auraient facilement servi de base à une véritable unification. Si les ducs avaient gagné la confiance de leurs sujets, l'"unité dans la liberté" se serait réalisée sans trop de difficultés, mais ils se contentèrent d'établir l'"unité par le despotisme" (29).

Fredericq admet que le système communal n'était pas sans défauts. Il reconnaît que les grandes cités se montraient égoïstes et qu'elles exerçaient une véritable tyrannie sur les villes plus petites. Il concède également qu'au XVe siècle les communes avaient fait leur temps et que l'unification nationale s'imposait dans toute l'Euro-

cond, le règne de Philippe le Bon consacre la victoire de "l'esprit aristocratique gaulois" sur "le principe démocratique germain". Cfr. J.-J. ALTMEYER, "Essai sur l'histoire de la civilisation en Belgique sous la maison de Bourgogne", *Revue belge*, t. 18, pp. 110-112, Liège, 1841; - J. PERNEEL, *Episodes du règne de Philippe le Bon, duc de Bourgogne*, pp. 12, 52, 79-81, Bruges, 1846. - Sur les conceptions raciales et les sentiments germanophiles des historiens belges au XIXe siècle, voir F. VERCAUTEREN, *op.cit.*, pp. 185-197; - H. HASQUIN, *op.cit.*, pp. 30-31. - Quant à la sympathie que témoigne Fredericq pour la langue du peuple, elle ne peut étonner, émanant d'un fervent partisan du mouvement flamand. Fredericq enseignera d'ailleurs par la suite la littérature néerlandaise à l'Université de Liège, puis de Gand ; il dirigera également la section gantoise du *Willemsfonds* et consacrera trois volumes à l'histoire du mouvement flamand : *Schets eener geschiedenis der vlaamsche beweging*, Gand, 1906-1909.

(27) P. FREDERICQ, *op. cit.*, p. 73.

(28) P. FREDERICQ, *op. cit.*, pp. 187, 216.

(29) P. FREDERICQ, *op. cit.*, pp. 189, 197.

pe (30). Mais, à ses yeux, le régime parlementaire aurait pu répondre au défi du moment en arrachant les Pays-Bas à l'égoïsme communal, tout en évitant de fonder leur unité par l'absolutisme (31). Fredericq fait grand cas d'un mémoire présenté à Philippe le Bon par un de ses conseillers. Celui-ci, après avoir adressé quelques remontrances au duc, lui recommandait de mieux tenir compte de l'avis de son conseil et des assemblées d'Etats. L'historien gantois voit en ce document un projet de "transformation du despotisme bourguignon en gouvernement constitutionnel" (32).

Fredericq considère qu'en créant les Etats Généraux, les ducs firent oeuvre utile dans les Pays-Bas et rendirent, sans en avoir conscience, un grand service à la liberté. Ils s'étaient trompés en croyant vaincre plus facilement les résistances de leurs sujets par la concentration des assemblées représentatives. Ils n'avaient pas prévu que l'attachement des députés flamands à leurs franchises constituerait un exemple encourageant pour les pays wallons "moins avancés". La dynastie bourguignonne avait ainsi fondé, à son insu, une institution puissante, capable de résister à l'arbitraire (33). Fredericq magnifie le rôle joué par les Etats Généraux en 1477. Grâce au Grand Privilège qu'ils imposèrent à la duchesse Marie, le "despotisme bourgui-

(30)P. FREDERICQ, *op. cit.*, pp. 133-134, 202. - Ces reproches adressés aux démocraties bourgeoises furent énoncés pour la première fois par Bruno Renard en 1842. Cfr. B. RENARD, "Quelques Observations à propos de quatorze chapitres inédits de Georges Chastellain", *Trésor national*, t. 1, pp. 102-105, Bruxelles, 1842. - Sur Bruno Renard, historien, officier et ministre libéral, voir H. PI-RENNE, "Renard (Bruno)", *B.N.*, t. 19, col. 45-51, Bruxelles, 1907. - Avant d'être repris par Fredericq, les arguments de Renard séduisirent deux autres historiens. Cfr. A.-J. NAMECHE, *Cours d'histoire nationale*, vol. 7, pp. 807-809, Louvain, 1864 ; - "Philippe le Bon. Croquis historique", *Revue catholique, recueil religieux, philosophique, scientifique, historique et littéraire*, t. 24, pp. 719-720, Louvain-Bruxelles-Paris, 1866.

(31)P. FREDERICQ, *op. cit.*, p. 203.

(32)P. FREDERICQ, *op. cit.*, pp. 210-212. - Fredericq ne fait que reproduire l'interprétation donnée au document par le baron Joseph Kervyn de Lettenhove. Celui-ci le publia sous le titre de *Programme d'un gouvernement constitutionnel*. Cfr. J. KERVYN DE LETTENHOVE, "Programme d'un gouvernement constitutionnel", *Bulletins de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique*, 2e série, t.14, pp. 218-250, Bruxelles, 1862 ; - Sur le fervent catholique et l'infatigable éditeur de textes que fut Kervyn, voir N. THIRY, "Kervyn de Lettenhove (Joseph-Constantin-Marie-Bruno, baron)" *B.N.*, t. 29, col. 734-739, Bruxelles, 1957.

(33)P. FREDERICQ, *op. cit.*, pp. 200-201, 216.

gnon faisait place à un régime essentiellement constitutionnel". Les Pays-Bas quittaient l'égoïsme communal non pour subir l'absolutisme mais pour fonder une nation libre et unie (34).

Au cours de la décennie suivante, les historiens se contentent de reproduire les thèses de Paul Fredericq (35). Le courant anti-bourguignon est en outre alimenté par les deux éditions d'un ouvrage de Thil-Lorrain (36), particulièrement hostile à Philippe le Bon et Charles le Téméraire (37).

De 1830 à 1890, les jugements portés par les historiens sur la politique bourguignonne procèdent d'une philosophie de l'histoire de Belgique où le peuple est présenté luttant à travers les siècles contre l'arbitraire et pour la sauvegarde de son indépendance. Le caractère national des Belges réside dans cet amour de la liberté. Il en résulte un découpage de l'histoire en périodes selon un critère de domination. Ainsi l'époque bourguignonne devient une des nombreuses dominations étrangères qui jalonnèrent l'histoire du pays depuis la conquête romaine jusqu'au gouvernement hollandais (38).

(34) P. FREDERICQ, *op. cit.*, pp. 218-220. - Sur l'interprétation à donner au Grand Privilège, on lira avec intérêt J. BARTIER, "Quelques Réflexions sur l'historiographie des ducs Valois de Bourgogne", *Publications du Centre européen d'études burgundo-médiannes*, t. 18, pp. 98-99, Bâle, 1977.

(35) A. MATTHIEU, "Histoire du Conseil de Flandre", *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, t. 35, pp. 213, 231, 243, n. 1, Anvers, 1879. - Ch. VERCAMER, *L'Histoire du peuple belge et de ses institutions*, pp. 253, 257-261, 272, Bruxelles, 1880. - Ch. PAILLARD, "Le Procès du chancelier Hugonet et du seigneur d'Humbercourt, étude historique", *Mémoires couronnés et autres mémoires publiés par l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique*, t. 31, pp. 5-6, Bruxelles, 1881. - H.G. MOKE, *Histoire de la Belgique*, 8e éd. revue par E. HUBERT, pp. 344, 395-396, Bruxelles, 1886.

(36) Thil-Lorrain naquit à Virton en 1826 et mourut à Verviers en 1893. Entré fort jeune dans la carrière professorale, il enseigna l'histoire et la géographie au collège de Virton. Transféré à Verviers, il occupa la fonction de directeur. Lorsqu'il se retira de l'enseignement, il était préfet de l'athénée royal de cette même ville. De 1852 à 1884, Thil-Lorrain publia des oeuvres de tous genres : littérature, histoire, géographie et philosophie. Cfr. J. VANNERUS, "Thil-Lorrain (Michel-Materne)", *B.N.*, t. 24, col. 923-927, Bruxelles, 1926-1929.

(37) THIL-LORRAIN (M.-M. THIL), *Les Gloires nationales. Charles le Téméraire*, Bruxelles, 1882 ; 2e d., Bruxelles, 1888. - L'auteur traite constamment les deux princes de despotes. Cfr. THIL-LORRAIN (M.-M. THIL), *op. cit.* pp. 5, 10, 17, 36, 51, 101, 127, 145, 154, Bruxelles, 1882.

(38) Sur cette interprétation de l'histoire nationale, on lira avec profit J. STENGERS, "Le Mythe des dominations étrangères dans l'historiographie belge", *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 59, pp. 382-401, Bruxelles, 1981.

En outre, cette conception de l'histoire nationale entend justifier les institutions belges. Les historiens s'efforcent en effet de trouver des fondements au régime parlementaire. L'*Histoire populaire de la Belgique* de Louis Hymans (39), qui ne connut pas moins de vingt éditions, est à cet égard particulièrement explicite. Selon ce député libéral, l'unité de l'histoire du pays réside dans sa tradition constitutionnelle, le système représentatif ayant toujours formé la base des institutions. Ainsi, les grands principes fondamentaux inscrits dans la Constitution étaient déjà connus des tribus germaniques qui peuplaient notre territoire dès le III^e siècle avant Jésus-Christ (40) ! Une oeuvre d'un avocat anversois, Joseph Domus, mérite aussi d'être mentionnée ; il s'agit d'un drame historique consacré à l'avènement de Marie de Bourgogne en 1477. L'auteur y célèbre un certain nombre de valeurs civiques et de principes constitutionnels (41). Ainsi les États Généraux sont présentés comme le véritable souverain et le Grand Privilège comme une préfiguration de la constitution belge. Charles le Téméraire laisse le souvenir d'un tyran, mais le peuple reconnaît qu'il défendait l'indépendance de la patrie. Marie de Bourgogne rejette l'emploi de la torture dans la justice et c'est en vertu de la responsabilité ministérielle qu'Hugonet et Humbercourt montent sur l'échafaud (42).

DE 1890 A 1914

Un renforcement de la conscience nationale caractérise la fin du XIX^e siècle et les années qui précèdent la guerre. Commun à toute l'Europe, ce phénomène est lié à la montée de la tension internationale. Dans notre pays, l'exaltation patriotique va de pair avec une condamnation de l'esprit particulariste. Face au péril extérieur,

(39) Journaliste, romancier et historien, Hymans (1829-1884) fut également mandataire politique ; il siégea à la Chambre des représentants de 1859 à 1870. Cfr. Ch. PERGAMENI, "Hymans (Louis)", *B.N.*, t. 29, col. 708-711, Bruxelles, 1957.

(40) L. HYMANS, *Histoire populaire de la Belgique*, pp. 8-10, 13-14, Bruxelles-Leipzig, 1860.

(41) "La liberté, l'indépendance, le respect du droit, de la loi et de la justice; l'intégrité du territoire; l'infailibilité et l'inviolabilité du monarque; la responsabilité ministérielle; l'amour, la vénération pour le prince qui maintient son serment de fidélité à la foi jurée; bref, le respect de la constitution, - jadis chartes, privilèges, - ce sont là les éléments dont l'ensemble a constitué de tout temps le caractère national du peuple belge et le constitue encore. Le passé n'a eu d'autre mission que de réunir dans un même faisceau ces principes disséminés sur le sol de nos diverses provinces (...). Les principes que je viens de signaler se trouvent développés dans ce livre." Cfr. J. DOMUS, *Marie de Bourgogne, comtesse de Flandre, drame en douze tableaux*, pp. V-VII, Anvers, 1864.

(42) J. DOMUS, *op. cit.*, pp. VIII, 44, 72, 130, 257, 519.

l'union des Belges est prônée et, au nom de cette union, les oppositions sociales et linguistiques sont dénoncées. Ainsi s'élabore un nationalisme transcendant les distinctions de classes et les appartenances régionales, qui connaîtra son plein épanouissement durant l'entre-deux-guerres (43).

L'interprétation donnée à la politique bourguignonne ne reste pas insensible à l'évolution du sentiment national. De 1890 à 1914, la plupart des historiens louent les ducs pour leur unification et leur action politique. Premiers souverains des Pays-Bas, ils incarnaient la primauté du bien commun sur les intérêts particuliers. Ils consacrèrent leur règne à maintenir l'Etat contre les forces centrifuges. Le particularisme est le principal reproche adressé aux communes et aux principautés (44).

(43) E. DEFOORT, "Het Belgische Nationalisme voor de eerste wereldoorlog", *Tijdschrift voor geschiedenis*, t. 85, pp. 524-542, Groningue, 1972. - R. DE-VLEESHOUWER, *Les Belges et le danger de guerre. 1910-1914* (Centre interuniversitaire d'histoire contemporaine, Mémoires, 1) Louvain-Paris, 1958. - H. HASQUIN, *op.cit.*, pp. 40-64. - G. TRAUSSCH, "Historiens, publicistes et nationalistes belges face à la question du Luxembourg à la veille de la première guerre mondiale", *Histoire et historiens depuis 1830 en Belgique* (Numéro de la *Revue de l'Université de Bruxelles* publié sous la direction de H. HASQUIN), pp. 37-60, Bruxelles, 1981.

(44) A partir de 1890, la fréquence d'apparition du terme "particularisme" augmente de façon très significative. Le recours au test de χ^2 l'établit de façon incontestable, la fréquence observée acceptant les critères de risque inférieur à 0,01%. Bien que ce terme existe dans la langue française depuis 1689 et signifie dès avant 1772 "intérêt personnel ou particulier", l'évolution politique interne de l'Allemagne contribue certainement à son émergence dans le discours des historiens belges. Trois ans après la bataille de Sadowa, Littré définit le particularisme comme le "système de ceux des Allemands qui veulent que les Etats annexés à la Prusse restent indépendants et soumis à leurs lois particulières". La parenté de cette nouvelle acception avec le texte suivant est indéniable : "La réunion des provinces belges sous un même sceptre ne modifia pas essentiellement leur constitution politique. Elles restèrent attachées à leurs lois et à leurs coutumes particulières et continuèrent à former chacune un Etat particulier. Cet isolement ou, pour employer une expression moderne, ce particularisme leur fut souvent nuisible". Cfr. Th. QUOIDBACH, "Mémoire historique sur la persistance du caractère national des Belges", *Mémoires couronnés et autres mémoires publiés par l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique*, t. 28, p. 54, Bruxelles, 1878.

Il faut néanmoins attendre les années 1890-1914 pour que le terme se diffuse chez les historiens belges. L'augmentation très significative de son utilisation confirme la thèse selon laquelle les auteurs de cette période s'efforcent de prôner l'union des Belges, à un moment où la paix européenne semble de plus en plus menacée.

La parution en 1890 de la *Contribution à l'étude de l'oeuvre politique des ducs de Bourgogne dans les Pays-Bas* d'Henri Boddaert amorce le renversement d'opinion en faveur de la politique ducale (45).

Après avoir déploré que le XVe siècle soit étudié en Belgique le plus souvent avec parti pris et que les ducs soient dépeints comme des despotes, l'auteur élabore des arguments neufs, capables de renverser les thèses de Paul Fredericq.

Il présente ainsi les révoltes de Bruges et de Gand comme un "mouvement de réaction intéressée". L'"explosion de particularisme" que soulevèrent les réformes princières ne fut, à ses yeux, qu'une tentative des privilégiés pour se maintenir en possession de prérogatives auxquelles rien ne leur donnait droit. Alors que les ducs défendaient l'intérêt général du pays, les communes s'accrochaient égoïstement à leurs intérêts particuliers (46).

Boddaert se demande ensuite qui des princes bourguignons ou des cités flamandes menaient une "politique vraiment nationale". Pétries de l'esprit individualiste propre au Moyen Age, les populations urbaines s'enfermaient dans un "mesquin particularisme de clocher". Au contraire, les ducs, bien qu'étrangers au pays, étaient animés par un "sentiment de patriotisme large et généreux" et s'employaient à "sauvegarder notre nationalité". Ils rassemblèrent des principautés jusqu'alors rivales en un Etat moderne, capable de résister aux ennemis du dehors. C'est pourquoi l'auteur juge l'opposition des communes aux réformes ducales "non seulement réactionnaire et inintelligente mais encore et surtout antinationale". Inconscientes du danger qui les menaçait, elles refusaient de consentir aux sacrifices que demandait le souverain dans l'intérêt général du pays (47).

(45) H. BODDAERT, "Contribution à l'étude de l'oeuvre politique des ducs de Bourgogne dans les Pays-Bas", *Bulletin de la Société d'histoire et de géographie de l'Université de Liège*, pp. 43-55, Liège, 1890. - L'identité de l'auteur reste incertaine. Vraisemblablement s'agit-il d'Henri Boddaert, né et décédé à Gand (1868-1928), diplômé docteur en droit de l'Université de cette ville en 1892 et élu député libéral en 1926. Cfr P. VAN MOLLE, *Le Parlement belge 1894-1969*, p. 18, Ledeberg-Gand, 1969; - L'accès d'un étudiant gantois à ce bulletin liégeois peut notamment s'expliquer par l'éventuel concours d'Henri Pirenne, alors professeur à l'Université de Gand et membre d'honneur de cette société scientifique liégeoise, après en avoir été membre effectif. Cfr *Bulletin de la Société d'histoire et de géographie de l'Université de Liège*, p. 66, Liège, 1890.

(46) H. BODDAERT, *op.cit.*, pp. 44, 48, 50.

(47) H. BODDAERT, *op.cit.*, pp. 48, 52-53.

Une oeuvre va asseoir et populariser les thèses favorables aux ducs : *l'Histoire de Belgique* d'Henri Pirenne (48). Publiée de 1900 à 1932, celle-ci rencontre un vif succès (49). Elle possède de nombreuses qualités intrinsèques : érudition, pensée claire, style élégant, synthèse des faits politiques, sociaux, économiques et culturels, intégration dans l'histoire générale de l'Europe occidentale. Elle répond en outre à une attente des milieux patriotiques belges. Ouvrage à thèse, elle entend en effet justifier la Belgique de 1830.

Il est d'autres publications, plus modestes, où Pirenne livre sa philosophie de l'histoire nationale. Dans un discours prononcé le 1er octobre 1899, - *La Nation belge*, - le professeur gantois synthétise en une quinzaine de pages les conceptions qu'il développera tout au long des sept tomes de son histoire de Belgique. Il en va de même dans une conférence qu'il tint en octobre 1905, - *Les Origines de l'Etat belge*, - dont les quatre cinquièmes du texte portent exclusivement sur le règne des ducs de Bourgogne (50).

Pirenne s'indigne que bon nombre de ses compatriotes ne voient en leur pays qu'une oeuvre, sinon artificielle, du moins récente de la diplomatie européenne et soutiennent que l'histoire de Belgique ne commence qu'en 1830. Il se fait un devoir de combattre cette opinion, car il la trouve nuisible pour la patrie et décourageante pour les citoyens (51).

(48) Verviers, 1862-Uccle, 1935. - Voir J. DHONDT, "Henri Pirenne : historien des institutions urbaines", *Machten en mensen. Hommes et pouvoirs*, pp. 53-119, Gand, 1976; - F.-L. GANSHOF, "Pirenne (Henri)", *BN*, t. 30, col. 671-723, Bruxelles, 1959; - B. LYON, *Henri Pirenne. A biographical and intellectual study*, Gand, 1974.

(49) Avant 1914, le tome 1 sera édité trois fois; les tomes 2 et 3, deux fois. Les trois tomes seront traduits en néerlandais et en allemand. Notons que le premier tome est d'abord paru en allemand : *Geschichte Belgiens*, Gotha, 1899.

(50) H. PIRENNE, "Les Origines de l'Etat belge", *La Nation belge. 1830-1905. Conférences jubilaires faites à l'Exposition universelle et internationale de Liège en 1905*, pp. 1-21, Liège-Bruxelles, s.d. - Il importe de ne pas confondre cette conférence avec celle tenue par Pirenne le 1er octobre 1905 devant le Congrès wallon réuni à Liège et consacrée au rôle des Wallons dans l'histoire. Cfr *Congrès wallon. Compte-rendu officiel*, pp. 240-247, Liège, 1906; - Dans cette dernière conférence, Pirenne soutint que les Wallons à proprement parler, n'ont pas d'histoire. Ajoutant qu'il n'y a pas davantage d'histoire des Flamands, il considère que l'une et l'autre se confondent dans l'histoire de Belgique. Cfr *idem*, p. 242.

(51) H. PIRENNE, *La Nation belge*, 3e éd., p. 1, Bruxelles-Gand, 1900. - "A quoi bon, en effet, se dévouer au bien d'une nation factice, se sacrifier à l'avantage d'une collectivité née d'hier par la volonté de l'Europe et que cette même volonté peut supprimer demain ? (...) Il est faux que nous n'ayons pas de droit à une existence nationale propre, faux que nous soyons sans passé et par conséquent sans avenir". Cfr *idem*, pp. 1-2.

Si l'opinion courante se trompe, Pirenne en attribue la raison à un manque de connaissance historique. Ne voyant pas, dès l'abord, dans le passé des Belges un caractère frappant d'unité, on a prétendu que ceux-ci n'avaient pas d'histoire (52). Certes, l'éminent professeur reconnaît que tous les mobiles par lesquels on a coutume d'expliquer la formation des Etats font défaut à l'histoire de Belgique. Ainsi avant la période bourguignonne, on y chercherait vainement une unité géographique, raciale ou politique. Néanmoins les Pays-Bas méridionaux possédaient une unité de vie sociale. Ils formaient, en dépit du bilinguisme et du morcellement politique, une seule région de culture intellectuelle, comme de solidarité économique (53).

L'unification réalisée par les ducs de Bourgogne n'a donc été ni une oeuvre de hasard, ni une création artificielle. S'ils ont réuni les principautés belges en un même Etat, c'est parce que celles-ci possédaient d'ancienne date une civilisation commune (54).

Pirenne présente l'unification bourguignonne comme la conséquence naturelle de toute l'histoire médiévale des Pays-Bas. Depuis des siècles, la Flandre et la Lotharingie tendaient inconsciemment à l'unité. Soumises aux mêmes influences civilisatrices, entraînées dans la même activité économique, elles devaient tôt ou tard se joindre l'une à l'autre (55). Sans doute, précise l'historien belge, il serait inexact de prétendre que d'elles-mêmes, par une tendance profonde et spontanée, les populations aient visé à s'unir. Mais il constate la facilité avec laquelle elles se plièrent aux événements qui, depuis le XIIIe siècle, eurent pour effet de les rapprocher. Le consentement

(52) *La Nation belge*, 3e éd., p. 2.

(53) *La Nation belge*, 3e éd., pp. 4-16; - H. PIRENNE, *Histoire de Belgique*, t. 1, *Des Origines au commencement du XIVe siècle*, 2e éd., pp. VII-IX, Bruxelles, 1902; - "Les Origines de l'Etat belge", pp.1-3. - Pirenne définit cette culture nationale comme "une sorte de syncrétisme" des cultures française et allemande. Cfr *La Nation belge*, 3e éd., p. 6; - *Histoire de Belgique*, t. 1, 2e éd., p. IX.

(54) *La Nation belge*, 3e éd., pp. 3-4, 15; - "Les Origines de l'Etat belge", p. 6. - "Comme Etat, les Pays-Bas remontent aux ducs de Bourgogne, mais avant les ducs il y avait déjà un peuple des Pays-Bas. Au rebours de ce qui est arrivé dans tant d'autres pays, où la monarchie a fait la société, où l'unité de gouvernement a produit l'unité nationale, on peut dire que, chez nous, l'unité nationale a précédé l'unité de gouvernement. Par exception à la règle générale, notre civilisation, au lieu de s'élaborer dans un cadre politique préexistant, s'est dégagée tout d'abord, avant de recevoir ensuite la consécration politique. Ailleurs, l'Etat a été souvent la cause d'une vie nationale propre; chez nous, il semble en avoir été le résultat". Cfr *La Nation belge*, 3e éd., p. 4.

(55) *La Nation belge*, 3e éd., pp. 3, 15. - H. PIRENNE, *Histoire de Belgique*, t. 2, *Du Commencement du XIVe siècle à la mort de Charles le Téméraire*, p. 157, Bruxelles, 1903. - "Les Origines de l'Etat belge", p. 6.

populaire favorisa le mouvement de concentration provoqué par l'extinction des maisons régnantes et le jeu des héritages. En effet, la communauté politique que les princes établissaient correspondait à l'intérêt des habitants. Elle était non seulement une garantie de sécurité, mais encore une source de précieux avantages, parce qu'elle facilitait les relations économiques (56).

La maison de Bourgogne n'a donc fait qu'achever l'oeuvre de rassemblement territorial commencée bien avant elle (57). En outre, les ducs n'ont pas été animés par un idéal national; seuls des intérêts dynastiques expliquent leur politique (58). Néanmoins Pirenne loue les princes bourguignons pour avoir hâté et facilité l'unification des Pays-Bas. Selon lui, leur intérêt s'est confondu avec l'intérêt national et c'est avec raison que Juste Lipse a décerné à Philippe le Bon le titre de *conditor Belgii* (59). En effet, les ducs de Bourgogne ont définitivement assuré l'existence de la Belgique et l'ont sauvée d'une absorption certaine. A côté des grands Etats de l'époque moderne, les provinces des Pays-Bas ne pouvaient garder leur indépendance qu'en devenant elles-mêmes un Etat (60).

Estimant que le grand mérite des princes bourguignons fut d'ériger les principautés belges en un Etat moderne, Pirenne s'emploie dès lors à défendre leur politique monarchique.

Les ducs entreprirent dans les Pays-Bas des réformes qui, selon lui, répondaient aux besoins du temps et aux aspirations de la majeure partie de la population. En effet, à mesure que le grand commerce se développait, que les forces militaires devenaient plus nombreuses et que la culture intellectuelle se répandait, les trois ordres de la société médiévale tendaient à se désagréger. Le clergé ne possédait plus le monopole de la science, la noblesse voyait son rôle militaire passer à des armées de mercenaires et la bourgeoisie ne dominait plus un mouvement économique où le capital prenait une importance croissante. Dès lors, les démarcations très nettes qui, pendant des siècles, avaient séparé les trois ordres devenaient moins apparentes. Mais dès lors aussi, les privilèges qui assuraient jadis les fonctions de

(56) *Histoire de Belgique*, t. 2, p. 158.

(57) *La Nation belge*, 3e éd., p. 3. - *Histoire de Belgique*, t. 2, p. 158.

(58) *La Nation belge*, 3e éd., p. 15.

(59) *Histoire de Belgique*, t. 2, p. 159; - H. PIRENNE, "Philippe de Bourgogne, dit le Bon ou l'Assuré", *BN*, t. 17, col. 247, Bruxelles, 1903. - A.J. Jongkees n'est pas sûr que ce soit Juste Lipse qui ait forgé l'expression. Elle se rencontre également chez Pontus Heuterus. Cfr A.J. JONGKEES, "Une Génération d'historiens devant le phénomène bourguignon", *Bijdragen en mededelingen betreffende de geschiedenis der Nederlanden*, t. 88, p. 228, n. 41, La Haye, 1973.

(60) "Les Origines de l'Etat belge", p. 21.

chaque groupe social perdaient leur utilité et leur raison d'être. Ils apparaissaient comme des entraves dont rien ne justifiait plus le maintien. La liberté n'était plus conçue comme un avantage spécial fait à un groupe à l'exclusion de tout autre. Le bien commun s'opposait désormais aux intérêts particuliers des privilégiés. Par une conséquence inévitable, c'est le prince qui devint le recours de tous ceux qui ne jouissaient point de franchises. Son intérêt politique coïncidait de plus en plus avec l'intérêt général.

Ainsi, pour Pirenne, la réforme constitutionnelle qu'accomplirent les ducs de Bourgogne dans les Pays-Bas n'était donc due ni au hasard, ni à l'arbitraire. Il regrette qu'elle soit habituellement considérée comme le triomphe brutal de la force sur le droit. Il en a été d'elle comme il en avait été, plusieurs siècles auparavant, de la féodalité et des communes; venue à son heure, elle constitua un progrès politique (61).

Les révoltes de Bruges et de Gand contre Philippe le Bon furent les épisodes les plus saillants de cette lutte entre le particularisme médiéval et l'Etat moderne (62). Rien n'est plus faux, selon Pirenne, que de présenter le duc comme un ennemi mortel des grandes communes, acharné à leur perte et cherchant toutes les occasions de leur nuire. Le seul but que Philippe se proposa fut de les empêcher de former des Etats dans l'Etat et d'exploiter les paysans et les petites villes (63). La soumission des deux puissantes cités flamandes consacra le "triomphe de l'égalité sur le privilège" (64). Philippe les ramena au niveau des autres villes, à un degré d'autonomie compatible avec le bien commun et le maintien de l'Etat (65).

Si Pirenne voit en Philippe le Bon "une des figures les plus sympathiques" du XVe siècle (66), il reproche par contre au Téméraire son manque d'esprit pratique et son obstination insensée. Charles transforma en instruments de despotisme les institutions centrales que son père avait réussi à acclimater dans les Pays-Bas. Le caractère brutal de sa politique fit regretter l'autonomie dont on avait joui au

(61) *Histoire de Belgique*, t. 2, pp. 316-317. - "Les Origines de l'Etat belge", pp. 9-12.

(62) "Philippe de Bourgogne, dit le Bon ou l'Assuré", col. 240-241.

(63) *Histoire de Belgique*, t. 2, pp. 328-329.

(64) *Histoire de Belgique*, t. 2, p. 332.

(65) *Histoire de Belgique*, t. 2, pp. 332, 338. - "Philippe de Bourgogne, dit le Bon ou l'Assuré", col. 236.

(66) *Histoire de Belgique*, t. 2, p. 245.

Moyen Age et explique l'explosion de particularisme survenue à sa mort (67).

Néanmoins, précise Pirenne, à aucun moment le gouvernement bourguignon ne versa dans l'absolutisme pur (68). Les ducs se gardèrent bien de heurter les traditions établies et, sauf pendant les dernières années du Téméraire, leur politique se montra respectueuse des formes légales (69). Jamais une oeuvre administrative d'une telle ampleur ne s'accomplit aussi pacifiquement. Au lieu de la condamner parce qu'elle nécessita la soumission de Bruges et de Gand, "il faut admirer qu'elle n'ait pas soulevé plus de révoltes et fait couler plus de sang" (70).

Pirenne n'a que des mots durs pour la "révolution réactionnaire" de 1477. Celle-ci constitue, à ses yeux, une revanche de la politique médiévale sur la politique moderne, de l'intérêt particulier sur le bien commun (71). Il nie que le Grand Privilège octroyé par Marie de Bourgogne ait établi un régime constitutionnel de forme parlementaire (72). Cette chartre restaurait tout simplement le particularisme provincial. Sa signification fut essentiellement négative. Elle avait pour but "le rétablissement du morcellement territorial et l'abolition de l'Etat" (73).

Les jugements d'Henri Pirenne sur la politique bourguignonne offrent une parenté indéniable avec ses convictions patriotiques. En effet, l'éminent historien déplore qu'"en Belgique l'intérêt privé l'em-

(67) *Histoire de Belgique*, t. 2, pp. 293, 340, 362.

(68) *Histoire de Belgique*, t. 2, p. 377. - "Il faut y voir, en somme, une monarchie tempérée." Cfr *ibidem*.

(69) *Histoire de Belgique*, t. 2, p. 347.

(70) *Histoire de Belgique*, t. 2, p. 246. - "Les accusations des historiens flamands contre Philippe le Bon valent celles dont les historiens français n'ont cessé de le poursuivre jusqu'à nos jours. Les uns et les autres le jugent, en effet, d'après les idées du passé, non d'après les idées du présent. Ceux-là lui font un crime d'avoir violenté l'autonomie municipale de deux villes restées fidèles à l'idéal politique du moyen âge, ceux-ci d'avoir oublié ses devoirs de grand vassal et de prince français. Il serait temps, peut-être, d'adopter enfin un point de vue plus équitable et plus exact, et de comprendre que le premier souverain des Pays-Bas ne peut être apprécié à la mesure d'un Gui de Dampierre." Cfr *ibidem*.

(71) H. PIRENNE, *Histoire de Belgique*, t. 3, *De la mort de Charles le Téméraire à l'arrivée du duc d'Albe dans les Pays-Bas*, pp. 7-8, 12, Bruxelles, 1907.

(72) Pirenne s'oppose en cela à son collègue Paul Fredericq qui écrit que le Grand Privilège avait ouvert la voie à "un régime essentiellement constitutionnel". Cfr P. FREDERICQ, *op.cit.*, p. 219.

(73) H. PIRENNE, "Le Rôle constitutionnel des Etats Généraux en 1477 et en 1488", *Mélanges Paul Fredericq*, pp. 269-271, Bruxelles, 1904; - *Histoire de Belgique*, t. 3, p. 10.

porte presque toujours sur l'intérêt public, le particularisme sur le sentiment national" (74). Le "particularisme ethnique" (75) lui répugne particulièrement. Il aime à cet égard présenter le XVe siècle comme une période modèle de l'histoire de Belgique : "la civilisation bourguignonne, produit de la collaboration des populations flamandes et wallonnes, peut être citée pour prouver combien ces populations, que l'on se plaît parfois à considérer comme foncièrement différentes, sont capables d'entente et d'accord. Elle reste un idéal, - un très haut idéal, - pour la Belgique moderne" (76).

Un tel langage rejoint les préoccupations contemporaines. La fin du XIXe siècle et les années qui précèdent la première guerre mondiale sont fertiles en appels au patriotisme, conçu comme une adhésion à la Belgique unitaire. Exalter des valeurs communes apparaît d'autant plus nécessaire que les oppositions linguistiques se précisent, que les démocrates contestent la légitimité d'un Etat qui n'assure pas à tous les mêmes droits et que l'on craint chaque jour davantage pour la sécurité du pays. Plus les tensions augmentent, plus l'union est prônée; le particularisme, condamné (77). Ainsi en 1905, Léon Leclère (78), après avoir fait référence à Pirenne, proclame : "L'avenir de ce pays dépend de son homogénéité de plus en plus grande. Tout ce qui tend donc à maintenir ou à faire revivre les restes de l'ancien esprit particulariste, régional ou local, à isoler des Belges d'autres Belges doit être énergiquement combattu par tous ceux qui ont le sentiment national. L'union fait la force" (79).

CONCLUSIONS

L'appréciation portée par les historiens belges sur l'oeuvre des ducs de Bourgogne est incontestablement liée à l'évolution du sentiment national. A un patriotisme fondé sur l'exaltation des libertés

(74) *La Nation belge*, 3e éd., p. 1.

(75) H. PIRENNE, *Entretiens sur la Belgique d'autrefois*, p. IV, Bruxelles, 1905. Cfr H. HASQUIN, *op.cit.*, p. 55, n. 82.

(76) "Les Origines de l'Etat belge", p. 8.

(77) H. HASQUIN, *op.cit.*, pp. 40, 43, 62-63.

(78) Léon Leclère (1866-1944) enseigna l'histoire à l'Université de Bruxelles; il y fut recteur de 1914 à 1920. Il devint également ministre des sciences et des arts en 1922. Cfr E. DE SEYN, *Dictionnaire biographique des sciences, des lettres et des arts en Belgique*, vol. 2, p. 652, Bruxelles, 1936.

(79) L. LECLERE, "L'Evolution politique", *La Patrie belge. 1830-1905*, pp. 51-52, Bruxelles, 1905. Cfr H. HASQUIN, *op.cit.*, p. 59.

constitutionnelles tend à se substituer fin du siècle dernier un nationalisme prônant l'unité autour de la personne royale. Parallèlement à cette évolution, s'opère un renversement d'opinion en faveur des souverains bourguignons.

Par contre, l'interprétation donnée à la politique bourguignonne reste étrangère aux querelles opposant catholiques et libéraux (80); c'est le XVI^e siècle qui sert de période de référence privilégiée aux affrontements entre ces deux partis (81).

L'importance qu'exercèrent certains auteurs dans l'élaboration du jugement porté sur les ducs mérite d'être mise en exergue. Certes, Fredericq et Pirenne apparaissent comme les historiens ayant offert du XV^e siècle les visions les plus empreintes de clarté et de cohérence. Néanmoins, ils sont chacun redevables d'une large part de leur inspiration; le premier à Moke (82), le second à Boddaert (83).

La présente étude s'est efforcée de mettre en évidence l'influence qu'exerce le contexte politique sur l'historien. Une autre perspective serait de montrer la politique tournée vers l'histoire à la recherche d'arguments polémiques ou d'ancêtres spirituels. Dans l'état actuel de nos recherches, nous croyons pouvoir affirmer que les idées de Pirenne sur le Siècle de Bourgogne ont involontairement servi de base aux références historiques d'un discours autoritaire né durant l'entre-deux-guerres. Aussi ne nous paraît-il pas exagéré de soutenir qu'à cet égard l'extrême droite belge des années 1935 à 1945 s'est inspirée des vues de ce libéral ô combien attaché à la démocratie. En effet, elle s'est emparée de l'image positive des Bourguignons que diffusa Pirenne, en insistant sur leur action unificatrice et leur combat con-

(80) En dépit de leurs convictions opposées, Kurth et Fredericq ne jugent-ils pas de la même façon la dynastie bourguignonne ?

(81) Ainsi, dans sa thèse de doctorat, Fredericq ne résiste pas à la tentation de peindre Philippe II comme un ennemi de la liberté de conscience. Cfr P. FREDERICQ, *op.cit.*, pp. 221-222; - Cette prise de position est l'objet de la seule critique qu'adresse Emile Varenbergh, archiviste de Flandre orientale, à la thèse de Fredericq. Cfr E. V(ARENBERGH), "Essai sur le rôle politique et social des ducs de Bourgogne dans les Pays-Bas" (Compte rendu), *Messenger des sciences historiques de Belgique*, année 1875, p. 404, Gand, s.d. - Sur l'exploitation partisane que firent de l'histoire catholiques et libéraux, voir F. VERCAUTEREN, *op.cit.*, pp. 168-184.

(82) Il est certain que Fredericq connaît Moke ne serait-ce que par l'intermédiaire de Namèche. Cfr P. FREDERICQ, *op.cit.*, pp. 73-74; - A.-J. NAMECHE, *op.cit.*, vol. 6, p. 8.

(83) Jamais Pirenne ne cite Boddaert. Un certain nombre d'emprunts sont toutefois incontestables : les communes constituaient des États dans l'État; les ducs défendirent le bien commun contre les intérêts particuliers des privilégiés; les réformes ducales soulevèrent une explosion de particularisme; l'opposition des communes à la politique princière était réactionnaire.

tre le particularisme. Ainsi en 1935, le Clinabel (84), soucieux de doter les groupements nationalistes d'un insigne commun, opta pour la croix de Bourgogne. Une circulaire adressée à la presse et datée du 15 juillet justifia ce choix : "Cet emblème ayant déjà servi de signe de ralliement au XVe siècle peut très bien être adopté par tous ceux qui luttent contre le séparatisme, pour l'unité nationale et contre les partis politiques, pour l'union nationale" (85). Une motivation identique poussa le Mouvement national indépendant à choisir comme insigne la croix de Saint-André (86). Pendant la seconde guerre mondiale, ce fut Rex qui, à son tour, prit les bâtons de Bourgogne pour emblème (87).

**BIJDRAGE TOT DE STUDIE VAN DE BOURGONDISCHE
EENMAKING IN DE BELGISCHE GESCHIEDSCHRIJVING
VAN 1830 TOT 1914**

door
Philippe CARLIER

SAMENVATTING

De Belgische Revolutie deed een nieuwe Staat verschijnen op de politieke kaart van Europa. De nationale geschiedschrijving wenste de onafhankelijkheid en de grondwettelijke vrijheden van de jonge Staat te verdedigen en spande zich dus in om het werk van 1830 te rechtvaardigen. De interpretatie die zij geeft aan de vereniging, onder Bourgondische heerschappij, van de vorstendommen aan de Maas en de Schelde, biedt hiervan een sprekend voorbeeld.

De historici zijn eensgezind in hun visie van de Bourgondische Staat als een voorafbeelding van het onafhankelijk België. Dit volstaat echter niet om de her-

(84) Centre de liaison des associations nationales belges.

(85) *La Wallonie*, 19.7.1935, p. 1, col. 4.

(86) *La Voix nationale*, 1.11.1935, p. 2, col. 4. - "La bannière de Philippe le Bon peut symboliser, pour nous, l'unité et servir de signe de ralliement, contre le séparatisme et les partis politiques, à l'union nationale." Cfr *La Voix nationale*, 1.10.1935, p. 1, col. 3.

(87) De nos jours encore, certaines déclarations politiques portent l'empreinte de Pirenne. Dans la tribune libre du journal *Le Soir*, un sénateur social-chrétien, Edouard Poullet, conclut en ces termes un article intitulé "Reconstruire un Etat belge ?" : "Si Flamands, Bruxellois et Wallons veulent continuer à vivre ensemble, ils doivent par priorité reconstruire un Etat auquel ils croient, dont ils respectent les règles de fonctionnement (...).

"Le vouloir est peut-être téméraire; téméraire comme fut qualifié ce duc de Bourgogne qui a su, pour la première fois, réunir nos particularismes en un même Etat." Cfr *Le Soir*, 15 et 16.1.1983, p. 2, col. 7-8.

togen in een gunstig daglicht te stellen. Tot aan het einde van de 19e eeuw schilderen de meeste historici de hertogen af als Franse vorsten die verantwoordelijk waren voor één van de talrijke vreemde overheersingen die België heeft ondergaan van de Romeinse verovering tot aan het Hollands bewind. Deze geschiedenisfilosofie hangt het beeld op van een Belgisch volk dat zijn nationale volksaard bewaart dank zij een onwrikbare gehechtheid aan zijn grondwettelijke vrijheden en tradities. De hertogen van Bourgondië worden dan ook behandeld als despoten en tirans die de gemeentelijke democratieën van Brugge, Gent en Luik aan hun gezag hebben onderworpen. Deze interpretatie, die ontstond bij Henri Moke, komt tot volle bloei in het werk van Paul Fredericq.

Van de jaren 1890 af komt een meningsverandering ten voordele van de Bourgondische vorsten tot uiting. De historici gaan nu over het algemeen de hertogen prijzen omdat zij hebben ingestaan voor het behoud van de Staat en de voorrang van het algemeen welzijn op de lokale belangen van de gemeenten en de vorstendommen. Henri Pirenne geeft de meest afgewerkte versie van deze nieuwe interpretatie die de uiting is van een bezorgdheid met betrekking tot de sociale en linguïstische spanningen die België kent op een ogenblik waarop de vrede in Europa meer en meer bedreigd wordt.

CONTRIBUTION TO THE STUDY OF THE BURGUNDIAN UNIFICATION IN THE BELGIAN HISTORIOGRAPHY FROM 1830 TO 1914

by
Philippe CARLIER

SUMMARY

The Belgian Revolution caused the appearance of a new State on the political map of Europe. Anxious to defend the independence and the constitutional liberties of the young State, the national historiography exerted itself to justify the work of 1830. The interpretation given to the union, under Burgundian domination, of the principalities along the Meuse and the Scheldt is an eloquent illustration of this tendency.

The historians unanimously consider the Burgundian State a prefiguration of independent Belgium. This, however, does not prevent them from putting the Burgundian dukes in an unfavourable light. Until the approach of the 20th century most historians represent the dukes as French princes responsible for one of the numerous foreign dominations which Belgium suffered from the Roman conquest till the Dutch rule. This philosophy of history shows a Belgian nation maintaining its national character through an unflinching attachment to its constitutional liberties and traditions. Consequently, the dukes of Burgundy are viewed as despots and tyrants for having subjected the municipal democracies of Bruges, Ghent and Liège to their authority. This interpretation, which originated with Henri Moke, reached perfection in the writings of Paul Fredericq.

From the 1890's on, a change of opinion became visible in favour of the Burgundian princes. The historians generally praised the dukes for having

ensured the maintenance of the State and the precedence of the common good over the local interests of the municipalities and the principalities. Henri Pirenne gave the most highly finished version of this new interpretation, which expresses an anxiety with regard to the social and linguistic tensions in Belgium at a time when peace seemed increasingly endangered in Europe.

Philippe Carlier, Quai Saint-Léonard, 9/82, 4000 Liège